



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

29^{ème} session de la Conférence des Etats parties de l'OIAC

Débat général

Déclaration de la France,

Prononcée par son Excellence M. François ALABRUNE,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine, Almir Šahović, pour votre nomination. La délégation française vous fait pleinement confiance pour mener nos débats et contribuer ainsi au succès de nos travaux.

Monsieur le Président,

Nous pouvons être fiers d'avoir relevé ensemble de nombreux défis et c'est ce qui explique la solidité et le succès de notre Convention.

Il est important de rappeler que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a été ratifiée aujourd'hui par la quasi-totalité des Etats. Notre travail quotidien contribue indéniablement à son universalisation.

Nous saluons les efforts du Soudan du sud pour parvenir à son adhésion et encourageons tous ceux qui n'y ont pas adhéré à le faire, afin de maintenir notre objectif commun, la fin de l'utilisation de toute arme chimique partout dans le monde.

Nous faisons face à de nouveaux enjeux et à de nouvelles menaces pour la sécurité internationale.

L'émergence des nouvelles technologies pose de nombreux défis mais offre également de nouvelles opportunités qu'il nous appartiendra de saisir afin qu'elles soient utilisées pour servir la Convention et notre Organisation.

Les Conférences de Berlin puis celle de Rabat, auxquelles la France a offert son soutien, ont pu montrer les enjeux de cette problématique, mais également la nécessité d'agir.

La France salue à cet égard l'action du Directeur général et du Secrétariat technique pour préparer les Etats parties à ces défis. Ma délégation restera mobilisée sur cette question afin de faire en sorte que nous puissions en tirer, collectivement, tous les avantages.

Nous avons, ensemble, ces dernières années, joint nos efforts pour travailler sur de nombreux chantiers importants dans divers domaines tels que la représentation géographique équitable ; l'égalité de genre ; la flexibilité de la politique de durée de service au sein du Secrétariat technique ou encore une meilleure participation de la société civile.

Ensemble, nous avons pu bâtir des orientations solides pour l'Organisation afin de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés et le travail restant à accomplir nous oblige à continuer de nous mobiliser afin de mieux préparer l'Organisation aux missions que nous lui avons confiées.

La France reste déterminée, aux côtés de toutes les délégations, à travailler sur ces thématiques prioritaires.

Je tiens à cet égard à saluer le travail remarquable des facilitateurs des discussions menées sur l'engagement de la société civile, les Ambassadeurs - Représentants permanents de l'Allemagne et du Costa-Rica.

Je salue également l'investissement de l'Ambassadeur Vusimuzi Philemon Madonsela pour son action en tant que Président du groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme chimique.

La France continuera de contribuer à ces travaux, afin de travailler de manière déterminée et constructive sur ce sujet, l'OIAC étant le seul cadre approprié pour traiter de la question du terrorisme chimique.

Aussi, ma délégation tient à saluer la fructueuse coopération de la Chine et du Japon avec l'Organisation en vue de détruire le stock de munitions abandonnées en Chine.

Monsieur le Président,

Je tiens à rappeler l'engagement de la France, notamment sur les programmes d'assistance et de coopération, que nous soutenons de longue date.

Depuis de nombreuses années, la France a ainsi contribué volontairement en faveur de nombreux projets de renforcement capacitaire à destination de pays d'Afrique francophone, visant à répondre à la menace émanant notamment d'acteurs non étatiques.

La France se réjouit d'avoir pu contribuer à l'organisation, au début de ce mois de novembre, de la formation sur les enquêtes sur les incidents impliquant des produits chimiques toxiques pour les États d'Afrique francophone, en coopération avec l'Académie internationale pour la lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire.

De nombreux participants venus d'Algérie, du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie, du Maroc, du Sénégal et du Togo ont été formés aux principes fondamentaux des agents de guerre chimique et de leurs effets, à l'utilisation des équipements dédiés, afin qu'ils puissent faire face aux potentielles urgences chimiques.

Ces programmes d'assistance et de coopération sont indispensables à la pleine mise en œuvre de la Convention et nous resterons mobilisés, avec tous les Etats intéressés, pour y participer.

La promotion de l'égalité femmes-hommes est également une priorité de la diplomatie française. Elle continuera de travailler avec le Secrétariat et les Etats parties à une meilleure prise en compte du genre dans les différents programmes mis en place.

Convaincus que le maintien et le renforcement des compétences et de l'expertise du personnel de l'OIAC demeurent fondamentaux dans un contexte où de nouvelles menaces apparaissent, nous avons cette année renouvelé notre soutien financier aux activités de formation et de développement des capacités du personnel de l'Organisation, et en particulier de ses inspecteurs, pour effectuer des missions non courantes.

Monsieur le Président,

Le dossier syrien demeure hélas au cœur des préoccupations de cette Organisation, en raison de l'absence de progrès depuis plus de dix ans.

Cette situation compromet la mise en œuvre de la Convention et par là-même notre sécurité collective.

La Syrie ne s'est en effet toujours pas conformée à ses obligations en vertu de la Convention et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle doit déclarer et détruire entièrement son programme d'armes chimiques.

L'utilisation répétée par le régime syrien des armes chimiques doit être condamnée dans les termes les plus forts. Nous devons rester fermes dans notre demande que le régime syrien se conforme à ses obligations.

Le remarquable travail mené par toutes les équipes qui œuvrent sur le dossier chimique syrien : DAT ; FFM ; IIT doit être salué.

Les derniers rapports du Directeur général, de la DAT sont particulièrement préoccupants. Par ailleurs de nombreux rapports indépendants des Nations unies et de l'OIAC ont établi la responsabilité du régime syrien dans l'utilisation d'armes chimiques contre des populations civiles.

Alors que la DAT a déployé en octobre dernier son 28^{ème} cycle de consultations, la Syrie a l'obligation, comme tout Etat partie à la Convention, de coopérer pleinement et sincèrement. Ceci est important au regard du respect du droit international et du maintien de la sécurité collective.

L'utilisation par le régime d'armes chimiques contre des populations civiles est susceptible de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Aucune impunité ne peut être admise en la matière. La lutte contre l'impunité est le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction de ces armes et nous devons œuvrer résolument en ce sens.

La France s'est engagée, avec d'autres Etats parties, pour mettre fin à cette impunité et rendre justice aux victimes.

Monsieur le Président,

La France réitère son plein soutien et sa pleine confiance au Directeur général et au Secrétariat technique de l'OIAC, dont le professionnalisme et l'indépendance sont exemplaires.

C'est pourquoi ma délégation estime que les attaques répétées de la Russie envers le Secrétariat technique de l'OIAC visant à remettre en cause son impartialité, tout comme la campagne de manipulation et de désinformation qu'elle mène dans cette enceinte doivent être condamnées

avec la plus grande fermeté. Le rapport publié le 18 novembre par l'OIAC, suite au déploiement ces derniers mois de trois visites d'assistance technique du Secrétariat en Ukraine, met en évidence la présence de CS, un agent de lutte antiémeute, sur le champ de bataille en Ukraine. Ces conclusions suscitent notre plus vive préoccupation. En effet, en signant cette Convention, tous les Etats parties se sont engagés à ne pas employer ce type d'agent comme méthode de guerre. Toute la lumière doit être faite sur ces événements. Pour ce faire, la France fait toute confiance au Secrétariat technique ainsi qu'au Directeur général, pour poursuivre son travail, afin d'identifier les responsables.

Elle rappelle que l'invasion militaire lancée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022 est une violation grave de la Charte des Nations unies.

Monsieur le Président,

A Gaza, il est urgent de parvenir à un cessez-le-feu immédiat, à la libération inconditionnelle des otages et à l'entrée massive et sans entraves de l'aide humanitaire. La France appelle Israël à assurer la protection de tous les civils et infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire.

La France, en lien avec ses partenaires, continuera d'œuvrer à la mise en œuvre de la solution à deux Etats, seule qui permette un règlement durable du conflit israélo-palestinien.

Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat technique pour leur vigilance dans tous les conflits, et leurs éclairages, notamment lorsque des délégations avaient porté à leur connaissance des risques de violations de la Convention, au Moyen-Orient.

Quel que soit le conflit, la France réitère que l'utilisation d'armes chimiques par quiconque est une violation grave de la Convention et ne saurait rester impunie.

Monsieur le Président,

La Conférence va se prononcer sur le programme et budget de l'OIAC pour l'année 2025. La France salue le travail accompli ayant permis au Conseil exécutif d'octobre dernier de recommander l'adoption du budget proposé, conforme au budget biannuel adopté par la précédente Conférence.

Nous avons la responsabilité de pourvoir l'Organisation des moyens indispensables à la réalisation de ses missions : la démilitarisation chimique à la lutte contre la réémergence, en passant par la coopération internationale. Nous invitons tous les Etats parties à adopter ce budget.

Le soutien de la France au travail de l'OIAC s'inscrit dans la continuité d'un engagement de longue date dans la lutte contre les armes chimiques, constamment renouvelé. Et c'est pour atteindre ces objectifs que la France a contribué volontairement en 2024 à hauteur de plus d'un million d'euros en appui aux activités de l'Organisation, dans les différents domaines que j'ai pu mentionner au début de cette intervention.

Monsieur le Président,

Ma délégation demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette Conférence et soit publiée sur Catalyst, ainsi que sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./.